



TRIBUNE LIBRE

Suite aux déclarations dans la presse de Pierre-William Glenn, à propos de la CST (Commission Supérieure Technique), bon nombre des représentants élus de cette association souhaitent apporter les précisions suivantes :

Lorsque PWG dit : "On est dans un mode de fonctionnement anti-démocratique..."

- ♦ Il est bon de rappeler que la CST s'est dotée de Statuts fiables (Statuts actuellement en cours de modification) éprouvés depuis de nombreuses années, qui ont pour avantage de garantir une juste représentativité de ses membres et du CNC au sein du Comité d'Administration. Chaque membre est élu démocratiquement au cours d'une Assemblée Générale annuelle. Ce Comité d'Administration est renouvelé par tiers tous les ans, il est composé de neuf membres et de deux représentants du CNC. Chacun des membres dispose du droit de vote. C'est pourquoi, dire qu'il y a là un mode de fonctionnement anti-démocratique relève de la contre-vérité et du propos fallacieux. N'en déplaise à Pierre-William Glenn, la démocratie existe depuis longtemps au sein de la CST et la manière dont il voudrait la faire évoluer nous paraît des plus suspects...

Lorsque PWG parle de : "Méthodes scéléérates..."

- ♦ Lors de la réunion du 16 septembre, les membres du Comité d'Administration ont voté le départ du Directeur Général Yves Louchez (Pour : 5 voix ; Contre : 4 voix ; Abstention : 2 voix). Un

débat a eu lieu. Chacun s'est exprimé librement, et, malgré les pressions de démission de Pierre-William Glenn, les Administrateurs ont décidé et voté démocratiquement selon leurs convictions. Dire qu'il s'agit là de méthodes scéléérates, c'est tout d'abord bafouer la pratique démocratique, mais plus particulièrement, c'est vouloir dissimuler un premier désaveu....

Lorsque PWG dit : "le CNC pourrait ne pas renouveler sa subvention à la CST..."

- ♦ Nous étions présents, lorsque M. David Kessler est venu nous parler au Comité d'Administration du 30 septembre. Jamais le Directeur du CNC ne nous a dit qu'il envisageait de suspendre la subvention accordée à la CST. Il a simplement évoqué le fait qu'il réviserait son jugement si la CST ne fonctionnait pas correctement. Jusqu'à présent le CNC a su tirer parti de ce formidable indicateur socioprofessionnel, technologique et économique qu'est la CST. Aussi, prétendre ou laisser planer l'idée que le CNC puisse être le fossoyeur de la CST est une véritable contre-vérité ! Voilà des propos intentionnellement alarmistes, à la limite de l'intimidation. Sont-ils dignes d'un Président ?..

Lorsque PWG dit : "Il faut redonner sa place au CNC"

- ♦ Lorsque PWG prétend vouloir redonner sa place au CNC (...place qu'il n'a jamais perdue), ne cherche-t-il pas plutôt à induire l'idée que les membres actifs et bénévoles de la CST ne sont plus tout à fait à leur place ? Ces pro-

pos absurdes ont eu pour effet de faire s'élever de nombreuses voix au sein de l'association. Ainsi, plutôt que de chercher le consensus, le Président creuse des clivages qui n'ont pas lieu d'être, qui n'existent pas. C'est là une bévue inquiétante et dangereuse pour l'avenir...

La démission, il y a quelques semaines, de trois administrateurs (François Helt, Didier Dekeyser, Luc Béraud) n'est pas sans poser problème. La cooptation récente de trois nouveaux administrateurs (Dominique Bloch, Claude Forest, Christian Guillon) nous permettra-t-elle d'espérer que la sérénité et le principe démocratique triomphent de méthodes d'un autre âge ?

L'agitation forcée ne suffisant plus à dissimuler le malaise.

Signataires :

Daniel Absil, Dominique Brabant, Jean-Paul Cassagnac, Jean-Marc Laubin, Guy Legrand, Alain Marchal



Chers Adhérents,

Je n'aspire pas à censurer quelque texte qu'il soit et vous livre ceux qui sont parvenus à la CST.

Dans un premier temps, je n'avais pas voulu, pour éviter toute polémique, donner trop d'importance à une minorité mal agissante, et publier les très nombreux témoignages de sympathie qui m'ont été témoignés ainsi qu'au très efficace Directeur Général qui prouve tous les jours encore son pragmatisme dans une discrétion remarquable au vu de la futilité des attaques personnelles.

Cordialement,

Le Président,

Pierre-William Glenn

TEXTE DE

RICHARD BILLEAUD

Monsieur,

Les dernières informations que je viens d'avoir sur la situation actuelle et future de la CST m'amènent à vous écrire très officiellement la présente lettre afin de vous faire connaître ma position quant aux éventuels "nouveau-tés" que pourrait avoir à subir la CST en tant qu'association. Je me suis déjà exprimé le 20 septembre par courrier électronique sur les difficultés que rencontrait l'association et j'ai apporté ma contribution au débat sur les modalités à envisager pour éviter que de tels problèmes ne se reproduisent.

Précédemment j'avais émis quelques doutes sur le forum de discussion de la CST quant à l'opportunité de nommer trésorier de l'association quelqu'un dont plusieurs entreprises faisant parties de ce qu'il est convenu d'appeler les "Industries Techniques" avaient eu à subir les méfaits au travers des sociétés de production dont il avait eu la responsabilité. Ce forum a été supprimé sans autre forme de

"procès" sur la demande de la personne concernée qui, soit dit en passant, ne s'est jamais adressée directement à moi, ni par le biais d'avocats, pour contester ce que j'avais publié sur ce forum !

J'apprends aujourd'hui qu'un "boulevard" est ouvert à ses ambitions de devenir le futur président de la CST, pour la simple raison de ne pas l'écartier du débat. En ce qui me concerne, les raisons de ne pas lui donner cette plate-forme sont nombreuses et il se peut que certaines figurent dans les archives du CNC.

Je tiens donc à vous dire très solennellement que je quitterai l'association de la CST si M. François Cohen-Séat venait à être proposé, ou à se présenter, comme futur président de la CST, et que, de ce fait, je cesserais toute mes activités au sein de l'association, notamment comme animateur du groupe de travail sur le patrimoine film, vidéo et son et comme partenaire de la CST pour la promouvoir auprès des institutions internationales (AMIA, JTS, Cinémathèque de Lisbonne, etc...).

Il ne s'agit pas là d'une question de personne mais de principe. Dans ma longue pratique de la production cinématographique j'ai eu à connaître beaucoup de personnages semblables et jamais encore ne s'est posé pour moi, comme c'est le cas actuellement, la question de faire un choix entre les côtoyer, les accepter à une place qui requiert représentativité et honorabilité, ou les éviter.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en mes sentiments les meilleurs.

Richard Billeaud

TEXTE DE

JOELLE DESBRUERES

Cher Président,

En annexe de la lettre de la CST, très intéressante, qui reflète un vrai dynamisme, je trouve un texte sur les statuts dont le dernier paragraphe me laisse à tout le moins étonnée : que veulent dire ces insinuations sur "le climat actuel" et les propos fielleux sur "les obstacles que certains tentent jour après jour de mettre sur notre chemin au profit de querelles de personnes destructrices" ? En dehors de la formulation grammaticalement incorrecte (sont-ce les personnes ou les querelles qui sont destructrices ? la nuance n'est pas mince), je suis plutôt choquée de trouver un paragraphe de cette sorte dans un courrier officiel de la CST. Question subsidiaire : à qui fait référence le "notre" de "notre chemin" ?

Si cette lettre-supplément est un appel de François Cohen-Séat à une solidarité contre ses "adversaires", que ne les nomme-t-il, s'ils existent ? Sans cette précision, j'ai l'impression d'avoir reçu une lettre anonyme tendant à déclencher une rumeur. Je trouve cela parfaitement déplacé, et déplaisant. Peut-être François a-t-il des comptes à régler, mais il faut qu'il dise clairement lesquels, vis-à-vis de qui, et pour quelles raisons dûment motivées. Ce ton d'insinuation est insupportable.

Dans votre note de remarques sur cette lettre-supplément, vous parlez d'un compte-rendu de l'unique réunion concernant les Statuts, assuré par Pierre Rossillon. Apparemment, il ne s'agit pas d'un satisfecit sur le dynamisme et l'efficacité des travaux entrepris. Il me semble que, puisque le débat est public (cf la fin de la lettre-supplément), il serait nécessaire de nous faire parvenir ce compte-rendu.

La réforme des Statuts de la CST est un problème important. J'ose espérer qu'il n'est pas confié à des personnes ayant d'autres ambitions que de fonder l'Association sur des bases solides et durables, loin de toutes querelles de personnes. Ce dernier



paragraphe de la lettre-supplément laisse malheureusement entrevoir le contraire. J'espère aussi que cette réforme est prise en main dès le départ par des gens juridiquement compétents, à partir des objectifs de l'Association, et pas seulement par des amateurs qui expriment leur parti-pris. Les axes de modifications sont proposés de façon faussement objective : "le 1er est celui qui prévaut (auprès de qui ?)... le second est souhaité par certains (manifestement négligeables)...". Il se trouve que j'ai une maîtrise de Droit, et que je suis très gênée par ces informations qui n'en sont pas, car elles lancent des mots sans préciser leurs conséquences, évidemment lourdes. L'appel aux réponses des membres, sur le site CST, à ces bribes de renseignements, va entraîner des réactions pifométriques de ceux qui préfèrent telle ou telle formule sans savoir ce qu'elle implique. Je me permets de tirer la sonnette d'alarme.

J'ai moi-même failli me laisser piéger, et envoyer des suggestions, jusqu'à ce dernier paragraphe empoisonné qui décrédibilise tout ce texte. Du coup, je l'ai relu attentivement, et le ton ne m'en a pas plu. Je déteste qu'on me traite en copain avant de "balancer". Je n'aime pas qu'on parle du Président, démocratiquement élu, qui vous a confié un mandat, en disant qu'il "confond souvent ses volontés personnelles, les décisions du CA et l'image qu'il tente d'en donner". A ma connaissance, ces volontés avaient été clairement exposées devant l'AG, et vous ont valu votre titre. Voilà justement ce qui caractérise une direction démocratique "classique". A l'inverse, cette contestation, violente, non argumentée, m'apparaît comme résolument anti-démocratique.

Bref, je suis navrée d'avoir trouvé, en annexe d'une lettre de la CST informative et intéressante, un texte aussi contestable, qui laisse mal augurer de la qualité d'objectivité exigible d'une

commission chargée de rédiger de nouveaux Statuts.

Cordialement,

Joëlle DESBRUERES

TEXTE DE

FRANCOIS LUXEREAU

Monsieur le Président et Cher Collègue

Nous venons, après avoir reçu ton appel de prendre connaissance des derniers développements de la vie de notre association.

Nous tenons tout d'abord à t'assurer, ainsi que le Directeur Général, de notre respect pour votre travail et de notre soutien.

La règle démocratique qui préside aux destinées de notre Association mérite, même si elle est parfois contraignante, qu'on se batte pour elle. Mais elle exige en retour de ceux qui en sont les dépositaires une certaine stature ainsi que quelques qualités comme courage, droiture, dévouement, responsabilité et tolérance.

La crise que nous vivons et qui attriste une majorité des adhérents de la CST, est le résultat de plusieurs années de magouilles rampantes ou affichées, de mise en circulation de rumeurs et de mensonges, d'accusations ridicules ou non fondées. Elle a commencé il y a plus de deux ans avec les attaques, injustifiées dans le fond et méprisantes dans la forme, menées par deux anciens Présidents de la CST contre le Directeur Général.

Nous avons alors transmis au Président un Appel à tous les Membres de la CST "afin que celle-ci demeure un lieu d'information, d'échanges, de démocratie et pourquoi pas également de courtoisie" qui n'a pas été diffusé comme nous le souhaitions.

Dans cet appel du 12 Septembre 2000 signé par plus d'une vingtaine

d'adhérents de la CST nous disions notamment :

"Il apparaît à travers certains des reproches adressés au Directeur que c'est la politique de la CST dans son ensemble, celle des Départements aussi bien que du Comité des Programmes ou du Comité d'Administration, face à l'arrivée des techniques numériques dans nos métiers qui est mise en accusation.

Nous sommes bien conscients que ces grands bouleversements peuvent inquiéter l'ensemble de nos professions ; mais c'est justement la responsabilité de la CST, en phase avec le CNC, que de les informer afin qu'ils soient armés face à ces mutations technologiques et c'est à son honneur de l'avoir fait".

Aujourd'hui, cette analyse n'a pas été démentie par les faits. La CST et le CNC ont effectivement été parmi les initiateurs du projet EDCF (European Digital Cinema Forum) qui vise à encadrer au bénéfice de tous les acteurs de la profession (depuis les exploitants, jusqu'aux institutions en passant par les industriels de l'image et des télécommunications) le développement irrésistible du numérique et à imposer des règles internationales visant -tant que faire se peut- à faciliter l'indispensable mutation des industries cinématographiques.

La CST, autrefois bien effacée au plan international, y jouit aujourd'hui d'une influence et d'un prestige mérité. Cela est largement le fait de notre Directeur actuel qui a su identifier et prendre en charge -malgré l'obstruction de certains- les problèmes essentiels de nos métiers.

Nous terminons notre appel par ces phrases qui prennent aujourd'hui, hélas, tout leur sens

"De telles manœuvres indignes d'un ancien Président de la CST pourraient laisser des traces et créer un malaise durable.... Nous appelons l'ensemble des adhérents de la CST à rester vigilants face à de tels agisse-



ments qui pourraient conduire à des affrontements ou des divisions, et à consacrer leur activité au fonctionnement et au dynamisme de notre Association, plutôt que de se laisser tenter par d'improductifs combats d'arrière garde".

La décision qui a été prise par une partie des membres du CA d'engager une procédure de licenciement à l'encontre du Directeur nous semble relever du règlement de comptes, typique de ces combats d'arrière garde contre lesquels nous mettions en garde.

Elle nous apparaît en outre comme totalement irresponsable car il s'agit d'une décision extrêmement grave et non motivée :

- ♦ a-t-on pensé aux indemnités qu'il conviendrait de verser au Directeur pour rupture de contrat ?
- ♦ a-t-on, sous le coude, un nouveau candidat prêt (éventuellement) à prendre le relais ?
- ♦ a-t-on pensé aux actions urgentes en cours (tel le déménagement) qu'il faudrait finaliser dans une désorganisation totale ?
- ♦ a-t-on pensé à la restructuration des activités telle qu'elle ressort du Contrat d'Objectifs ?
- ♦ a-t-on pensé à la réaction de notre organisme de tutelle ?

Il nous vient à l'esprit, à ce sujet, une image quasi biblique, où celui qui nous tient dans sa main bienveillante, lassé de ces pitreries répétées, au lieu d'ouvrir les vannes du déluge, comme ce fut le cas précédemment... se contenterait de fermer le robinet de la subvention.

- ♦ a-t-on pensé à ce que risque donc de devenir la situation de ceux de nos collègues, les salariés de l'Association, qui sont doublement impliqués dans la vie de la CST puisqu'ils en assument, -dans leur quasi totalité avec compétence, enthousiasme et attachement légi-

time- la responsabilité au quotidien ?

- ♦ a-t-on pensé aux dégâts terribles qui ne manqueront pas de se produire au sein des adhérents ?

Cela fait quelques questions intéressantes pour lesquelles nous connaissons, hélas, les réponses !

Voudrait-on imposer à notre organisation un Directeur soliveau ? Un Directeur qui ne pourrait lever le petit doigt sans devoir en référer ? Sans doute !

Le statut du Directeur doit être précisé, il doit lui garantir une large autonomie dans le cadre de décisions stratégiques clairement définies par l'Assemblée Générale et le Contrat d'Objectifs.

Les élections au Comité d'Administration devraient donc se dérouler sur la base de programmes et d'engagements précis et non pas sur la base de quelques déclarations anodines et par là même consensuelles.

Il s'agit donc de préparer, s'il en est encore temps, une nouvelle version des statuts qui ne laisse plus la possibilité d'entraîner notre association dans de tels errements.

Nous souhaitons qu'une Assemblée Générale Extraordinaire se réunisse dans les meilleurs délais pour prendre une telle décision.

Liste de personnes ayant signé l'appel de François EDE et François LUXEREAU

Pour l'ARP : Coline SERREAU

Pour le Groupe 25 images : Jacques OTMEZGUINE

Pour l'Institut Cinématographique Scientifique : Alexis MARTINET

Pour le groupe de travail "valorisation du patrimoine audiovisuel, cinématographique et sonore" : Richard BILLEAUD

ARCHAMBEAUD Christian

AUBERT Michèle

BARBIER Véronique

BAUMEL Thierry

BERNARD Hervé

BILLEAUD Richard

BLEREAU Eric

BROCA René

BROMBERG Serge

CORBOU Michel

DAGONEAU Jean-Marie

DEROCLE Thierry

DRIANCOURT Jacques

DUTERTRE Gilbert

FLAGEOLLET William

FLOURENS Gilles

GAUDIN Jacques

GUELLERIN Christian

HEBERT Laurent

HELT François

JUTARD José

LEGARGENT Ken

LEGARGENT Romaine

LEMOINE Philippe

LESPAGNOL Patrick

MENDIBURU Bernard

NIEUWBOURG Jean-Louis

PAUCHON Bernard

PESSIS Georges

PITRE Benoît

POUL Patrick

REMOND Alain

RENARD Jacques

RIDAME Jean-François

ROCHER Bernard

SINGIER Stéphane

TICHIT Bernard